

# **Association de Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon**

Siège Social : 272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze (Tel 06 75 96 16 99)

[www.valléedugardon.free.fr](http://www.valléedugardon.free.fr)

## **Bulletin d'information n°22**

(Février 2023)

### ***Prochaine Assemblée Générale***

**Notre association tiendra sa prochaine assemblée générale le vendredi 10 mars 2023 à 17h 30. Vous trouverez ci-dessous notre convocation ainsi que le pouvoir à nous retourner si nécessaire.**

#### **Un point sur nos actions en 2022 :**

##### **1° Participation à la commission Environnement et Cadres de vie d'Anduze :**

Notre association participe au groupe de travail sur la publicité dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes. Plusieurs réunions se sont tenues en concertation avec les services de l'Etat et le représentant du Parc en vue d'améliorer la situation dans Anduze

##### **2° Intervention auprès du Conseil départemental :**

Nous avons adressé à La Présidente du Conseil Départemental (avec copie à Mme la maire d'Anduze) plusieurs courriers pour demander des aménagements pour sécuriser l'accès des piétons au centre d'Anduze sur la RD 907 depuis le quartier de Labahou. Ces courriers ont été complétés par une pétition qui a rassemblé 248 signataires. La mairie d'Anduze a soutenu notre démarche auprès du Conseil départemental. Nous discuterons de la réponse défavorable du Conseil Départemental que nous avons reçue récemment.

##### **3° Parc Espace Naturel Sensible (ENS) en bordure du Gardon.**

Nous sommes intervenus pour demander qu'un droit de préemption, soit instauré sur l'Espace Naturel Sensible d'Anduze en bordure du Gardon afin de permettre la création du parc pédagogique ouvert au public donnant accès au Gardon. Le Conseil municipal a voté ce droit de préemption sur l'ensemble des parcelles situées dans l'ENS.

##### **4° Révision du PLU.**

Notre association a été mandatée par la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature pour faire part de ses observations dans le cadre de la présentation du PLU d'Anduze aux Personnes Publiques Associées. Nous avons formulé les demandes suivantes :

- 1 – Rétablissement du classement en Espace Boisé Classé des terrains le long du Gardon
- 2 - Modification de la trame verte pour protéger ces mêmes terrains ainsi que la carrière située à proximité du Mas Paulet
- 3 – Rétablissement de l'interdiction des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) sur la zone naturelle de la carrière du Mas Paulet, où se situait le projet de décharge de dépôts inertes suspendu par le Préfet suite à notre demande.

Toutes ces observations ont été accueillies favorablement.

##### **5° Remise en état du chemin de Graviès (« chemins des oubliés »).**

Nous sommes intervenus auprès de la mairie d'Anduze pour faciliter la démarche des riverains pour obtenir à la remise en état du chemin conformément à l'engagement pris par l'ancienne municipalité. Après une visite sur place avec le 1<sup>er</sup> adjoint, les travaux de remise en état seraient prévus dans le plan des travaux 2023 de la commune.

**Au cours de cette Assemblée Générale nous nous efforcerons de répondre à toutes vos questions**